

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

N° ordre
20-75

N° ordre dans la séance :
DE-13102020-07

Date de la convocation :
06/10/2020

Date de l'affichage :

15 OCT. 2020

SEANCE DU 13 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le treize octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, FELCI Claude, VILLARD Robert, Adjoint, GUILLERMET Sylviane, DI PAOLO Frédéric, CHAPMAN Katerina, MONTEIRO Loïc, BRAVI Nadine, SCALMANA Dominique, VALTON Emilie, MOUTOT Mickaël, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : RAVIER Danielle (procuration à ANDRE-MASSE Franck), MARCHAND Christelle (procuration à PETITE Anne-Laure), GERRA Dominique (procuration à DRAPIER THIERRY), VILLARD Robert (Procuration à FELCI Claude)

Secrétaire de séance : David TREBOZ

OBJET : Avis sur le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'article L. 361-1 du code de l'environnement relatif au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il précise que les itinéraires en projet d'aménagement pour accueillir des randonneurs sur la commune ne sont pas totalement inscrits à ce Plan.

Ainsi, un projet de mise à jour du PDIPR a été élaboré sur la commune.

Après avoir pris connaissance de ce projet et compte tenu de sa pertinence, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable et de donner son accord à l'inscription des voies communales et chemins ruraux figurant dans ce projet (ci-joint états cadastraux et plan).

COMMUNE	Itinéraire (si identifié)	N° de la parcelle	Propriétaire	Lieu-dit	N° de la section cadastrale
CULOZ	GRP Balcon du Valromey	360	DE CULOZ	CHANTE MERLE	E0360
CULOZ	Circuit des Scioux	151	DE CULOZ	EN DAVOYARD	H0151
CULOZ	Circuit des Scioux	247	DE CULOZ	CREUX COTTIN	H0247
CULOZ	Circuit des Scioux	285	DE CULOZ	LA COTE AUX ANDRES	H0285
CULOZ	Circuit des Scioux	324	DE CULOZ	LA COTE AUX ANDRES	H0324
CULOZ	Circuit des Scioux	325	DE CULOZ	LA COTE AUX ANDRES	H0325
CULOZ	Circuit des Scioux	328	DE CULOZ	LA COTE AUX ANDRES	H0328
CULOZ	Circuit des Scioux	329	DE CULOZ	LA COTE AUX ANDRES	H0329
CULOZ	Circuit des Scioux	423	DE CULOZ	EN LA MONTAGNE	H0423
CULOZ	Circuit des Scioux	506	DE CULOZ	EN LA MONTAGNE	H0506
CULOZ	Circuit des Scioux	518	DE CULOZ	EN DAVOYARD	H0518
CULOZ	Le Jugeant	30	DE CULOZ	LE JUGEANT	AM0030
CULOZ	Le Jugeant	4	DE CULOZ	MOLARD	AN0004

				JUGEANT	
CULOZ	Le Jugeant	6	DE CULOZ	MOLARD JUGEANT	AN0006
CULOZ	Le Jugeant	7	DE CULOZ	MOLARD JUGEANT	AN0007
CULOZ	Le Jugeant	38	DE CULOZ	MOLARD JUGEANT	AN0038
CULOZ	Le Jugeant	39	DE CULOZ	MOLARD JUGEANT	AN0039
CULOZ	Le Jugeant	54	DE CULOZ	MOLARD JUGEANT	AN0054
CULOZ	Le Jugeant	228	DE CULOZ	MOLARD JUGEANT	AN0228

Les autres tronçons figurant sur le plan concernent des sections cadastrées ou le domaine privé (parcelles privées).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de PDIPR sur le département de l'Ain,

DONNE son accord à la Communauté de Communes Bugey Sud pour demander au conseil départemental de l'Ain d'inscrire au PDIPR des tronçons d'itinéraires, propriétés de la commune, et non encore inscrits, dont la liste et le plan sont annexés.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

